



ID: 004-210400271-20240521-182024-DE

## MAIRIE DE BEVONS DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Nº 18/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents: Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey Procuration: Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage: 16/05/2024

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 9

## **OBJET: OFFICE NATIONAL DES FORETS – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'aménagement forestier prévoit de passer en coupe sur une partie de la parcelle 1 (UA 2 : 2,45 ha) en 2025 pour un volume estimé à 100 m<sup>3</sup>.

Pour rendre plus attractif la vente des bois, l'ONF nous propose de rajouter les deux autres zones de la parcelle 1 qui avaient été abandonnées (UA 3 : 2,48 ha, affouage 2016) et annulées (UA 2 : 2,44 ha, EA 2020). En effet, le rajout de ces coupons permettrait d'augmenter le volume à environ 330 m<sup>3</sup> et de réaliser l'ordre de passage des coupes prévus par l'aménagement forestier.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que la vente de cette coupe nécessite l'entretien de la traîne forestière (750 ml) à la charge de l'exploitant.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Demande un additif à l'état d'assiette 2025 en rajoutant les EA 2016 et 2020 ;
- Demande la mise en vente de gré à gré du bois de la parcelle 1 pour une surface totale de 7,37 ha, l'entretien et la remise en état de la traîne forestière étant à la charge de l'exploitant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 23 mai 2024,

Le Maire,

**Marc HUSER** 

Le secrétaire

SCOTTI Patrick